

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme NOGUES a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. PAOLI, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. BELLIZIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à M. RINA BASILIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : M. HUBERT.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



2023-475 Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire peut, pendant la durée de son mandat, recruter en tant que de besoin les agents non titulaires sur des postes non permanents dans le cadre de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Il convient de mettre à jour le tableau pour s'adapter au mieux aux besoins des services du pôle animation urbaine en créant des postes sur les temps de travail suivants :

- Temps non complet 25/35^{ème} – 20 postes,
- Temps non complet 30/35^{ème} – 20 postes,
- Temps complet – 2 postes supplémentaires soit au total 10 postes.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-23,

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE les emplois non permanents cités ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget,

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois non permanents comme suit :

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE							
DIRECTION ou POLE	CADRE D'EMPLOI OU GRADE	CAT.	EFFECTIF MAX	QUOTITE DE TRAVAIL	TEMPS DE	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
Centre aquatique	Cadre d'emplois des éducateurs des APS	B	2	Temps non complet (28/35 ^e)			Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Police Municipale	Adjoints techniques - agent sécurité école	C	6	Temps non complet (4,5/35 ^{ème})		En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjoint technique - agent de sécurité des écoles chargé de l'ouverture et de la fermeture des lieux		1	Temps non complet (14/35 ^{ème})			



	publics				
Accueil et formalités administratives	Adjoint technique - Ouverture du cimetière	C	1	Temps non complet (9/35 ^{ème})	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Vie des écoles	Adjointes techniques - Agents d'entretien et de restauration	C	15	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})	Postes 15h Délib. n°2021-210 du 22 novembre 2021
			10	Temps non complet (25/35 ^{ème})	Postes 25h Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023
			10	Temps complet	Postes temps complet Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjointes techniques ATSEM		2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})	Postes 17,5h Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
			3	Temps complet	Postes temps complet Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023
Animation urbaine	Cadre d'emploi des animateurs	B	3	Temps complet	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des Adjointes d'animation	C	8 20 10 15 40 20 20 10	Temps non complet (2/35 ^{ème}) Temps non complet (5/35 ^{ème}) Temps non complet (10/35 ^{ème}) Temps non complet (15/35 ^{ème}) Temps non complet (20/35 ^{ème}) Temps non complet (25/35 ^{ème}) Temps non complet	Postes à 2h : 5 sur Délib n° 2022-267 du 29 mars 2022 3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 Postes à 35h : 5 sur Délib n°

				(30/35 ^{ème}) Temps complet		2022-308 du 29 juin 2022 3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 2 sur Délib n°2023-475 du 18 décembre 2023 Les postes à 5h, 10h, 15h et 20h : Délib. n° 2022-308 du 29 juin 2022 Les postes à 25h et 30h : Délib. n° 2023-475 du 18 décembre 2023
Culturelle	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps non complet (8/35 ^{ème})		Délib n°2021- 210 du 22 novembre 2021
Conservatoire	Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	1	Temps non complet (1/20 ^e)		Délib n°2022- 267 du 29 mars 2022
Ressources humaines – postes polyvalents	Rédacteur	B	1	Temps complet		Délib n°2021- 210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	C	2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})		Délib n°2021- 210 du 22 novembre 2021
			3	Temps complet		Délib n°2021- 210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des adjoints techniques	C	2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})		Délib n°2021- 210 du 22 novembre 2021
Direction Générale des services	Adjoint technique	C	2	Temps complet		Délib n°2021- 210 du 22 novembre 2021
			1	Temps non complet (10/35 ^{ème})		Délib n°2021- 210 du 22 novembre 2021



ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (JUN A SEPTEMBRE INCLUS)

BESOINS DANS LES SERVICES DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENT SAISONNIER	GRADES	CAT.	NOMBRE DE POSTES OUVERT – DELIBERATION 29/03/2022	COMPLEMENT DE POSTES	TOTAL	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
	Adjoint technique	C	17	8	25	Temps complet	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle.	17 postes : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022 8 postes : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
	Agent de maîtrise	C	1	0	1			1 poste : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022
	Educateur des APS	B	3	1	4			3 postes : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022 1 poste : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle